



## RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS : TOUT VA BIEN... !

**L**e ministère de l'Éducation nationale, déjà en ordre de bataille pour les prochaines élections présidentielles, cherche à afficher par tous les moyens des succès pouvant redorer son bilan. Usant encore et encore, sans scrupule, du détournement de statistiques (qui ne trompe pourtant plus personne), il s'est ainsi récemment réjoui du dernier bilan des inscriptions aux concours externes d'enseignants, annonçant 189 885 candidats, soit selon lui un chiffre « *en hausse de 5% par rapport à ceux de l'année dernière, et près de deux fois plus important que ceux de la fin du précédent quinquennat* ».

Une dernière remarque que le ministère aurait pu nous épargner. **Quelle malhonnêteté intellectuelle faut-il pour oser présenter ces chiffres comme une victoire ?**

Le CAPES de mathématiques, par exemple, triomphalement mis en avant dans le rapport, enregistrerait une hausse des candidats de 4,5% cette année.

Ce n'est toutefois que l'arbre qui cache la forêt du désastre : en 2005, les candidats étaient plus de 4 000 au même CAPES.

En 2001, ils étaient 5 776. En 1999, ils étaient 7 332 pour 945 admis, soit seulement 13% d'entre eux !

Voici la réalité du recrutement des enseignants en France : **le nombre de candidats aux concours a été divisé par trois en quinze ans**. La proportion de candidats retenus a fait un bond exponentiel, permettant à des étudiants d'être reçus avec des moyennes générales flirtant avec le 6/20.

Non seulement ces concours n'attirent plus du tout, mais en outre la dégradation du niveau de recrutement des admis est considérable.

Les légers sursauts statistiques dont le ministère se targue de façon indécente ne peuvent cacher la réalité : **une inexorable désaffection et une dévalorisation des filières de l'enseignement en France...**

## UNE JOURNÉE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

**L**e début du mois de novembre est désormais marqué par une journée d'action nationale contre le harcèlement scolaire.

Avec 250 référents nationaux désignés, deux services de numéros d'urgence, des guides et des sites internet, **l'Éducation nationale semble avoir enfin pris la mesure de ce fléau**, ancien mais récemment réactivé par la nouvelle forme qu'il prend à travers le cyber-harcèlement.

Selon les statistiques officielles de la première ligne d'écoute (Net Ecoute, au 0800 200 000) mise en place par l'association eEnfance (partenaire nationale), en 2010, **8,71% des cas traités pour les problèmes des jeunes sur Internet concernaient le cyber-harcèlement**. « *Les filles sont un peu plus victimes que les*

*garçons (58% contre 42%)* » nous apprend le rapport, « *et la tranche des 12-14 ans est la plus exposée au risque de harcèlement (45%, contre 25% des 9-11 ans et 28% des 15-17 ans)* », ce que, par expérience, les enseignants peuvent déjà concevoir, au vu des difficultés relationnelles et identitaires propres aux enfants de collègue qu'ils constatent dans leur travail quotidien.

Plus inquiétant encore, **un enfant harcelé sur cinq ne parle à personne** de sa situation de souffrance. On estime qu'en France, quatre enfants se suicident chaque année directement à cause de faits de cyber-harcèlement.



## REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ; UN FAUX PROBLÈME

**L**e ministère a récemment présenté 7 mesures pour améliorer le remplacement des enseignants. Une consultation des syndicats est prévue avant la fin de l'année 2016, en vue d'un « séminaire des directeurs des ressources humaines académiques » **début 2017 qui devra mettre en œuvre ces mesures.**

Le dossier ministériel est accompagné de statistiques intéressantes. On y apprend par exemple que le taux d'absences non remplacées représente 1,6% des enseignements annuels dans le 1er degré, et 2,9% dans le 2nd degré, ce qui fait des enseignants **un des corps de fonctionnaires les plus assidus**, loin derrière le ministère de la Justice (8,7 jours d'absence par an), ou celui de la Défense (7,5 jours).

L'observation de la répartition des absences sur l'année montre aussi une **accentuation sur la période de**

**février-mars** (2,4 à 2,5% demi-journées non assurées, contre 0,6 à 1,1% en septembre-octobre par exemple).

Pour la FAEN, c'est un signe clair d'un **déficit du système de remplacement qui peine à tenir dans la durée de l'année scolaire, quand l'essentiel de ses moyens sont mobilisés dès la rentrée pour pallier les déficits d'affectations à l'année.**

Enfin, sans surprise, ce sont les académies de Corse, de Créteil, de Versailles et de Paris qui enregistrent les plus forts taux d'absentéisme (entre 2,4 et 3,3% de demi-journées non assurées dans le 1er degré par exemple), loin devant Limoges ou Clermont-Ferrand (0,9 et 0,8%). L'inégalité des territoires en la matière est le reflet de **situations d'enseignement dégradées et éprouvantes pour les personnels**, insuffisamment prises en compte par l'Education nationale.

## ENCORE DU REVENU PERDU !

**U**n autre tour d'esbroufe à l'œuvre actuellement dans la communication ministérielle concerne le fameux protocole PPCR, dont nous avons déjà abondamment parlé dans nos lignes. Aujourd'hui, alors que **la vitesse d'avancement de la nouvelle grille indiciaire est désormais fixée**, nous attirons l'attention sur une comparaison des rythmes, entre ancienne et nouvelle moutures.

Ici, l'exemple de l'évolution de carrière pour un professeur certifié de classe normale... entre un collègue passant au grand choix dans l'ancien système, et un collègue avançant au nouveau rythme unique, le résultat est sans appel !

Evolution dans la classe normale												
actuellement	Durée	3 mois	1 an	2 ans	4 ans	6 ans 1/2	9 ans	11 ans 1/2	14 ans	16 ans 1/2	19 ans 1/2	22 ans 1/2
	Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Indice	349	376	432	445	458	467	495	531	567	612	658
Future grille	Echelon	1		2	3	4	5	6	6	7	8	9
	Indice	390		441	448	461	476	492	492	519	557	590
Différence indiciaire		+ 41	+ 14	+ 9	+ 3	+ 3	+ 9	- 3	- 39	- 48	- 55	- 68

Alors que les collègues enregistreront de maigres bénéfices en points d'indice sur les premiers échelons (jusqu'à l'équivalent de l'ancien échelon 6, soit durant les 9 premières années de carrière), l'allongement de la durée des échelons, désormais fixée à un rythme unique de 3 ans (échelons 6 et 7), 3 ans 1/2 (échelon 8) et 4 ans (échelons 9 et 10) pour tous, provoque une véritable perte salariale, **allant jusqu'à une baisse indiciaire de 68 points !**

Si la hausse de 41 points semble importante sur l'échelon 1, celle-ci ne porte **que sur 3 mois de salaires pour les actuels stagiaires**, ces derniers avaient d'ailleurs perdu le bénéfice du départ immédiat à l'échelon 3 dans la carrière suite à la réforme de la formation initiale...

Cerise sur le gâteau : **le statut de bi-admissible ne sera désormais plus reconnu !** Seuls les actuels bi-admissibles continueront à bénéficier d'une grille aménagée, mais à l'avenir, les collègues admissibles deux fois à l'agrégation n'obtiendront plus rien !

**N'oublions pas qu'on parlait de revalorisation salariale au départ !!!**